

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.39

Avances sur subventions 2024 aux Associations de la Commune de Marmande, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Marmande.

Afin de ne pas perturber la trésorerie des associations, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EPA Cité de La Formation Marmande qui perçoivent chaque année une subvention municipale dont le versement ne pourra intervenir en 2024 qu'après réunion des commissions respectives, il est proposé de verser un acompte égal à 30% de la subvention versée l'année précédente aux organismes suivants :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| ✘ Beyssac Beupuy Marmande(BBM) | ✘ NUITS LYRIQUES |
| ✘ CLUB CYCLISTE MARMANDE 47 | ✘ SYMPHONISTES D'AQUITAINE |
| ✘ FOOTBALL CLUB MARMANDAIS | ✘ CCAS |
| ✘ MR POWER | ✘ EPA CITE DE LA FORMATION MARMANDE |
| ✘ RAQUETTE | ✘ USM RUGBY |

Le versement dudit acompte est assujéti à une demande écrite de l'organisme.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux associations, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Professionnelle Marmande, avant la réunion des différentes commissions, un acompte égal à 30% de la subvention versée en 2023 aux organismes suivants :

- BEYSSAC BEAUPUY MARMANDE (BBM)
- CLUB CYCLISTE MARMANDE 47
- FOOTBALL CLUB MARMANDAIS
- MR POWER
- RAQUETTE MARMANDAISE
- USM RUGBY
- NUITS LYRIQUES
- SYMPHONISTES D'AQUITAINE
- CCAS
- EPA CITE DE LA FORMATION MARMANDE

Précise que ces crédits seront prélevés sur le Budget 2024

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance

Alain PASCAL



Le Maire de Marmande

Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le ..21/12/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le ..21/12/2023..

Le Secrétaire de séance

Alain PASCAL



Le Maire de Marmande

Joël HOCQUET

